

LA PAIE ET LES DECLARATIONS SOCIALES

INCLUS DANS LA MISSION

Préparation de la mission :

- Recherche et mise à jour permanente de la convention collective applicable à votre entreprise et intégration des conditions particulières de rémunération.
- Recherche des caisses de prévoyance et de retraite
- Affiliation de l'employeur aux organismes sociaux

Traitement de la paie :

- Collecte et contrôle des éléments variables
- Etablissement des fiches de paie
- Edition du journal de paie et de l'état de paiement
- Tenue des dossiers individuels des salariés
- Gestion des congés payés sur bulletin de paie

Etablissement des déclarations :

- URSSAF trimestrielles et annuelle (4+1)
- ASSEDIC trimestrielles et annuelle (4+1)
- RETRAITE cadres et non cadres trimestrielles et annuelle (4+1)
- PREVOYANCE cadres et non cadres trimestrielles et annuelle (4+1)
- Caisse de congés payés trimestrielles et annuelle (4+1)
- DADS annuelle (1)

Réponses aux questions courantes relatives à l'établissement de la paie

TRAVAUX INCOMBANT AUX CLIENTS

Garantissant le bon déroulement de la mission et le niveau tarifaire

- Transmission des éléments variables de la paie dans un délai défini avec APL,
- Transmission des arrêts maladie, maternité et accident de travail pour le traitement informatique
- Tenue du registre des entrées et sorties du personnel

SUR OPTION*

- Rédaction de contrat de travail (CDD, CDI, CPE,...)
- Déclaration préalable à l'embauche (DUE)
- Demandes d'exonérations de cotisations sociales
- Gestion du départ d'un salarié (Attestation Assedic, certificat de travail et solde de tout compte)
- Transmission des écritures de paie pour une comptabilisation par l'entreprise

MISSIONS CONNEXES*

- Etude et mise en place de Plan Epargne Entreprise (PEE)
- Etude et mise en place de contrat d'intéressement et de participation
- Mise en place d'un statut pour le conjoint
- **Demandes de conseils ne relevant pas des questions courantes**

** Prestations non incluses dans la mission de base, qui pourront être rajoutées si besoin*

PRIX
NOUS CONSULTER

POUR LES OPTIONS ET LES MISSIONS CONNEXES
NOUS CONSULTER



VOS AVANTAGES CLIENT ...

- Une offre précise et tarifée au plus juste,
- Une mission est définie de manière claire,
- Un interlocuteur unique « expert en gestion sociale » vous est affecté,
- Le respect de vos obligations et vos engagements d'employeur,
- **Le suivi des évolutions des conventions collectives et de la législation sociale en temps réel,**
- Une information régulière avec une circulaire vous informant des principales modifications.



CE QUE VOUS Y GAGNEZ ...

- **Optimiser** la rémunération de vos salariés (exemple du PEE avec économie de charges sociales)
- **Gagner le temps** passé à faire soi-même les payes et les déclarations
- **Alléger** vos tâches administratives
- **Limiter les risques** liés aux bulletins de paye erronés (contestations des salariés, prud'homme, ...), amende de 450 € en cas de non respect des règles relatives au mode de paiement, à la périodicité, au lieu de paiement des salaires, et à la rédaction des bulletins de paie.
- **Eviter de payer** des pénalités pour dépôt de déclarations en retard (Exemple : majoration de 10% par déclaration en retard de charges sociales trimestrielles)
- **Pouvoir bénéficier des aides** auxquelles vous pouvez prétendre